**Point complémentaire du Conseil communal du 25 février 2020**

Point demandé par Raymond DOUNIAUX et Jean LE MAIRE : L’acquisition de poubelles jaunes pour les papiers et cartons

Point présenté par : ***Messieurs Raymond DOUNIAUX et Jean LE MAIRE***

Vu la proposition de Groupe #Pep’S et du Groupe Ecolo afin que la Ville de Couvin adhère à l’acquisition de poubelles jaunes pour papiers et cartons via le BEP ;

Considérant qu’il s’agirait d’acquérir et de livrer des conteneurs jaunes, sans puce, d’un volume de 240 litres destinés aux papiers et cartons pour les ménages ;

Considérant qu’aucune obligation ne sera imposée aux citoyens ;

Considérant que 9 communes de la Province de Namur ont opté pour ce nouveau service ;

Considérant la possibilité laissée aux ménages de se faire livrer par la commune un conteneur jaune moyennant un coût minimum ou de venir le prendre dans les infrastructures de l’Administration ;

Considérant qu’un service de livraison est déjà mis en place par la Commune de Couvin pour les conteneurs à puce le mardi pour les nouveaux usagers et les changements de volume ;

Considérant que cette procédure est avantageuse sur plusieurs plans :

1. confort du citoyen
2. évite de devoir ficeler les papiers si aucun carton n’est disponible
3. facilite la manutention pour le citoyen et le chargeur
4. réduit considérablement le risque de dispersion lors de tempête de vent et/ou de pluie
5. améliore la propreté publique

Considérant que le tarif pour l’acquisition d’une poubelle destinée aux papiers-cartons est de 35,26 Euros TVAC avec prise en charge par Fost Plus de 40 %

DECIDE

Art.1 : d’acquérir des poubelles jaunes pour papiers-cartons auprès du BEP afin de les mettre à disposition des ménages

Art.2 : de vendre aux citoyens au prix coûtant de la poubelle, soit 60% du prix réel TVAC pour les ménages demandeurs, les 40 autres % étant pris en charge par Fost Plus

Art.3 : de procéder à la livraison, moyennant un coût minimum, des poubelles jaunes chez les ménages demandeurs.

A voter par le Conseil communal

Art.1 : d’acquérir des poubelles jaunes pour papiers-cartons auprès du BEP afin de les mettre à disposition des ménages

Art.2 : de vendre aux citoyens au prix coûtant de la poubelle, soit 60% du prix réel TVAC pour les ménages demandeurs, les 40 autres % étant pris en charge par Fost Plus

Art.3 : de procéder à la livraison moyennant un coût minimum les poubelles jaunes chez les ménages demandeurs

Justification de la demande

Ce point complémentaire est déposé par les deux groupes de l’opposition.

Le dépôt et le ramassage des papiers-cartons représentent une tâche qui peut s’avérer difficile lors de tempête de vent et/ou de pluie.

Pouvoir disposer d’une poubelle spécifique serait un avantage tant pour le citoyen que pour le service de ramassage.

Proposer aux ménages un système plus pratique et peu coûteux est l’objectif affirmé de ce point complémentaire.